



**PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire** du conseil de la Municipalité d'Upton de tenue au 810, rue Lanoie à Salle du conseil municipal, le **jeudi 24 octobre 2024** à compter de **9 h.**

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Jodoin, Conseiller  
Madame Kelly Huard, Conseillère  
Monsieur Mathieu Beaudry, Conseiller  
Monsieur Pierre Dufresne, Conseiller  
Monsieur Robert Leclerc, maire

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Robert Leclerc.

Est également présente :

Madame Lyne Rivard, Directrice générale et greffière-trésorière

Sont absents :

Madame Barbara Beugger, Conseillère  
Monsieur Claude Larocque, Conseiller

### **ORDRE DU JOUR**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**
2. **LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **OCTROI DE CONTRAT - APPEL D'OFFRES 2024-023 POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CHAMBRE DE CONTACT POUR LA DÉSINFECTION DE L'EAU POTABLE**
4. **OCTROI DE CONTRAT - APPEL D'OFFRES 2024-022 POUR LA RÉHABILITATION DU PUIS NUMÉRO #3**
5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
6. **CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉS DES CRÉDITS - C-10/24**
7. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte

Le directrice générale et greffière-trésorière donne lecture de l'avis de convocation signifié à tous les membres du conseil municipal, tel que requis.

Tous les membres du conseil attestent la réception de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire conformément à l'article 156 du *Code municipal du Québec*.



2024.10.288

**2. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 23 octobre 2024 et qu'il s'en déclare satisfait;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Mathieu Beaudry

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Éric Jodoin

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis.

2024.10.289

**3. OCTROI DE CONTRAT - APPEL D'OFFRES 2024-023 POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CHAMBRE DE CONTACT POUR LA DÉSINFECTION DE L'EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé, par appel d'offres public, à la demande de soumissions pour la construction d'une nouvelle chambre de contact pour la désinfection de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 22 octobre 2024;

Rang	Soumissionnaire	Montant (taxes in
1	Coffrage Alliance Ltée.	566 136.90 \$
2	Construction Longer Inc.	546 131.25 \$
3	Construction Bugère Inc.	474 800.00 \$
4	9150-0124 Québec Inc.	453 300.44 \$
5	T.G.C. Inc.	333 000.00 \$

CONSIDÉRANT les recommandations de l'ingénieur de l'entreprise Groupe EMS, monsieur, Arnaud Côté-Leclerc et de l'analyse de conformité des soumissions reçues;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Éric Jodoin

**APPUYÉ PAR :** Madame Kelly Huard

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Municipalité accorde le contrat pour pour la construction d'une nouvelle chambre de contact pour la désinfection de l'eau potable, au soumissionnaire qui aura été sélectionné par le comité selon les critères de sélection préétablis à l'appel d'offres, à l'entreprise « T.G.C. Inc. », aux prix forfaitaires offerts, le tout dans les conditions prévues au dossier d'appel d'offres portant le numéro 2024-023 et l'offre retenue ;

QUE la valeur de ce contrat est de 333 000.00 \$, taxes incluses;

QUE soit autorisée la directrice générale et greffière-trésorière, madame Lyne Rivard, ou en son absence, la directrice générale adjointe, Mme



Ajengui, à signer pour et au nom de la Municipalité, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution;

Qu'un montant de 255 000 \$ soit financé par la contribution versée par le MAMH dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024 (TECQ).

QUE l'excédent de la facture soit couvert par la réserve affectée aux revenus issus de la vente du puits no 6, situé sur le lot numéro 6 263 410 du cadastre du Québec.

2024.10.290

4. **OCTROI DE CONTRAT - APPEL D'OFFRES 2024-022 POUR LA RÉHABILITATION DU PUIITS NUMÉRO #3**

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé, par appel d'offres public sur invitation, à la demande de soumissions pour la réhabilitation du puits numéro 3;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 13 octobre 2024 à 11h00;

Soumissionnaires	Montant - Taxe inclus
R.J.LÉVESQUE ET FILS	54 222,21 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Pierre Dufresne

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Mathieu Beaudry

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'accorder le contrat pour la réhabilitation du puits numéro 3 à l'entreprise R.J. Lévesque et Fils, pour un montant total de 54 222,21 \$, taxes incluses;

QUE cette dépense sera couverte par la réserve affectée aux revenus issus de la vente du puits no 6, situé sur le lot numéro 6 263 410 du cadastre du Québec.

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à la loi, seules les décisions du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

6. **CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉS DES CRÉDITS - C-10/24**

Conformément aux dispositions du règlement 2019-321 concernant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussignée, Lyne Rivard, directrice



générale et greffière-trésorière certifie par les présentes que la Municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses autorisées par le conseil à la présente séance et, si requis, est autorisée à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand livre pour couvrir lesdites dépenses.

Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou si requises, à partir de la marge de crédit.

UPTON  
Ce 24 octobre 2024

2024.10.291

**7. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Kelly Huard

**APPUYÉE PAR :** Monsieur Pierre Dufresne

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

ET résolu de clore la séance à 09H15.

---

**Mme Lyne Rivard,  
Directrice générale et greffière-  
trésorière**

---

**M. Robert Leclerc,  
Maire**